

Le gouvernement wallon s'est engagé dans un processus de révision de la procédure d'octroi des licences d'exportation d'armes, visant à se doter d'une loi en la matière. La nécessité d'une législation claire encadrant l'exportation des armes wallonnes est une évidence démocratique. Pourtant, il apparaîtrait que le processus soit quelque peu enroué.

Documents joints

[Peut-on s'opposer à une loi sur l'exportation des armes légères ?](#)